

Décision

Générale

colonial

Décision n° 845 concernant les services d'Etat.

n° 845

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1960

Date de publication
22 juillet 1960

Date du numéro
31 août 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Salem Saïd Salem de nationalité française, est autorisé à exploiter dans son restaurant « Harrar », avenue Clémenceau, une licence de 4e classe, pour la vente de boissons hygiéniques ou alcooliques ne titrant pas plus de 13°, débit à consommer sur place. Le Commandant de Cercle de Djibouti et le Chef du Service des Contributions Directes sont chargés de l'exécution de la présente décision.